



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

Compte rendu de la réunion de quartier du 9 septembre 2025

Rencontre avec les habitants des quartiers

D'Aillon Faronville : Rue d'Aillon, Place Isaac Goncalves, Rue de la Ferté Alais, Route de Perthes, Rue de Faronville (côté numéros pairs), Chemin de Faronville, Rue de la Sellerie, Rue du Gâtinais, Rue du Poirier Saint-Jean.

La Plaine : Rue de la Plaine, rue du Stade, rue des Tilleuls, square des Chênes, chemin de la Folie, rue de Faronville (côté numéros impairs)

322 invitations ont été distribuées, 35 habitants assistent à la réunion.

Élus présents :

Véronique CHAGNAT, Maire

Rosa DEBBABI, 1^{ère} adjointe au Maire, chargée de la Communication et de la Démocratie participative

Rémy CERVO, adjoint au Maire chargé des Finances

Christine PHILIPPE, conseillère municipale déléguée au Personnel

Arielle GLAVIER, conseillère municipale déléguée à l'Animation de la ville

Grégory MONIN, conseiller municipal (en charge du dossier Voisins Vigilants et Solidaires)

Ordre du jour

1. Présentation des élus et des habitants
2. Les tables rondes
3. Vous avez la parole

Madame le Maire remercie les personnes qui se sont déplacées et présente le déroulement de la réunion.



LES TABLES RONDES



Les habitants participent à un temps de réflexion collective afin d'approfondir et d'enrichir ces trois thématiques :

1. Vie locale : dynamiser le lien social
2. Environnement : propreté des espaces publics
3. Cadre de vie : embellissement de la commune.

À l'issue des échanges, trois propositions principales ont été retenues :

- Création d'un groupe d'entraide et de partage autour des travaux de jardinage
- Installation de panneaux « Interdit aux animaux » sur les aires de jeux
- Entretien des espaces publics et rappel des obligations d'entretien pour les espaces privés

Plan d'action de la mairie :

Les propositions seront transmises à l'équipe municipale qui en étudiera la faisabilité.



VOUS AVEZ LA PAROLE

Madame le Maire ouvre la séance de questions-réponses, invitant les habitants à prendre la parole.

+ Déception concernant la présentation de la réunion : un bilan des travaux réalisés rue Ferté-Alais et du parking de l'école était attendu, ainsi qu'une information sur la date de plantation des arbres sur le parking.

Réponse : Nous sommes entrés en phase pré-électorale et ne pouvons pas faire de bilan des actions municipales. Le format de la réunion propose une partie « tables rondes » où les habitants échangent entre eux sur un sujet en lien avec la vie locale, l'environnement et le cadre de vie ; puis un temps est consacré aux questions des administrés .

Les 10 arbres prévus seront plantés pendant les vacances de la Toussaint.

+ Excès de vitesse rue Ferté Alais, y aura-t-il un constat ?

Réponse : Le radar pédagogique est installé, les résultats pourront être publiés dans un prochain bulletin municipal.

+ La vitesse est excessive et elle n'a pas diminué depuis l'installation des chicanes.

Réponse : La vitesse constitue un réel problème, et ce dans toutes les communes. Stop, chicanes, stationnement sur trottoir... toutes les mesures ont été testées, mais aucune n'a permis de réduire efficacement la vitesse. Le problème de fond reste un manque de civisme et de respect envers les autres usagers.

Très prochainement, la sécurité passera par des contrôles de vitesse avec verbalisation. Ce ne sera pas populaire, mais probablement plus efficace. Des contrôles radars seront effectués dans toutes les rues. Une convention est signée avec la CAMVS pour le prêt d'un radar mobile de la police intercommunale, disponible 2 à 3 jours par mois.

Nos deux Policiers Municipaux sont susceptibles de contrôler la vitesse sur toute la commune.



+ Cela ne règlera pas le problème, la dernière écluse est mal placée, les véhicules roulent aussi vite.

Réponse : Nous sommes sur une route départementale. La réglementation oblige cet emplacement et c'est validé par le Département. Tout comme pour les places de stationnement, elle doivent être ancrés dans les trottoirs. Autre contrainte, il faut laisser 4 m de voirie pour pouvoir laisser passer les engins agricoles.

+ Chemin de la Folie : serait-il possible de réaliser un aménagement avec un dos d'âne ? Et pourquoi ne pas installer des feux tricolores qui passent au rouge en cas de vitesse excessive ?

Réponse : On ne peut pas mettre un dos d'âne tous les 5 mètres : ce type de dispositif doit rester réservé aux axes prioritaires.

Concernant les feux tricolores, il existe effectivement un exemple dans le centre-ville de Nandy, mais leur coût est très élevé.

+ Rue de la Ferté-Alais : le problème se pose surtout la nuit, entre 23 h et 1 h du matin, avec des véhicules roulant à vive allure, après les rodéos sur Villiers. Or, il n'y a pas de verbalisation la nuit. Serait-il possible de solliciter la Police Nationale ou la gendarmerie ?

Réponse : Il ne faut pas espérer de déplacement de la Police Nationale pour un simple contrôle de vitesse. C'est pour cette raison que nous avons conventionné avec la CAMVS afin de bénéficier du dispositif de Police intercommunale, présente le week-end et la nuit.

Pour ce qui est de la gendarmerie, Boissise-le-Roi ne dépend pas de son périmètre.

+ Est-ce normal de voir autant de camions d'auto-école circuler dans Orgenoy ? Lorsqu'un bus et un camion se croisent, la circulation devient impossible.

Réponse : Pour que nous puissions agir, il est nécessaire de nous transmettre par mail le nom de la société ou la plaque d'immatriculation, afin que nous puissions prendre contact avec l'auto-école concernée.



**+ Les gens du voyage : une barrière est-elle prévue sur le nouveau parking ?
Et à quoi correspondent les marques au sol.**

Réponse : Oui, une barrière limitatrice de hauteur est en commande et sera installée prochainement.

Les marques au sol correspondent à l'emplacement des socles destinés à accueillir 13 candélabres solaires. Sur le parking, l'éclairage sera relié au système d'éclairage public et s'éteindra de la même manière. Rue de Faronville, en revanche, les candélabres sont équipés de détecteurs de mouvement, ce qui évite toute consommation énergétique inutile.

+ Rue d'Aillon : pour casser la vitesse, serait-il possible d'installer un « cédez le passage » face à la rue du Gâtinais ?

Réponse : La proposition sera étudiée afin de vérifier ce qu'il est possible de mettre en place à cet endroit pour diminuer la vitesse.

+ Déjections canines : au niveau des aires de jeux, notamment près des toboggans, les dispositifs poubelles et sacs sont-ils réellement efficaces ? Ne faudrait-il pas cibler davantage certains lieux précis ?

Réponse : Les emplacements sont déjà ciblés. Malheureusement, il s'agit avant tout d'un problème de civisme : certains propriétaires refusent de ramasser les déjections de leur chien malgré les sacs mis à disposition. Multiplier le nombre de dispositifs n'apporterait pas de solution. À ce jour, 15 équipements sont installés sur la commune (contre 7 à Dammarie-les-Lys).

+ Dépannage candélabre au 12 rue de la Plaine : il est en panne depuis environ un an. Des interventions ont été effectuées, mais cela ne fonctionne toujours pas. Les travaux des sous-traitants et leur efficacité sont-ils suivis ?

Réponse : Tous les contrats sont suivis de près, avec des comptes rendus de visite de nuit incluant la géolocalisation des interventions.
Les habitants sont invités à signaler tout dysfonctionnement directement en mairie.



+ Quel est le retour d'expérience sur « J'allume ma rue » ? Faut-il des compétences numériques particulières pour l'utiliser ? Comment les habitants sont-ils informés de l'existence de cette application ?

Réponse : Le dispositif fonctionne très bien et les retours sont très positifs. Pour éviter les abus, l'application se bloque automatiquement après trois demandes d'allumage.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences numériques particulières pour l'utiliser. Depuis mars 2025, l'application est disponible sur les smartphones Android via le Play Store. Une application pour iPhone est en cours de développement et sera prochainement disponible. Le site web « jallume.fr » reste toujours disponible pour tous.

La commune communique régulièrement sur ce dispositif via ses différents réseaux et le journal municipal.

+ Espace vert Square des Chênes : sont-ils rétrocédés à la commune par Habitat 77 ?

Réponse : Une partie seulement du square a été rétrocédée à la commune (côté chemin Faronville), le reste est resté Habitat 77 (parking).

+ Rue Ferté Alais : trop de bruit avec le coussins berlinois avec les camions et remorques, et l'écluse est mal placée et complique les manœuvres pour rentrer chez soi.

Réponse : Normalement, les roues d'un camion passent de chaque côté du coussin berlinois, mais certes les remorques sont davantage bruyantes. Comme expliqué précédemment, cette route étant départementale, l'emplacement a été imposé par le Département. Nous avons dû nous adapter après des réunions sur place avec l'Agence routière départementale. La seule alternative aurait été de ne pas réaliser l'aménagement.



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

+ Rue du Stade : des travaux d'assainissement ont été réalisés. Cela signifie-t-il que la Snavéb ne viendra plus curer ? Le système souffle parfois au lieu d'aspirer et il y a parfois des remontées d'eau usées.

Réponse : Les camions interviendront encore malgré tout car plusieurs maisons sont mal raccordées et ne sont pas conformes d'un point de vue « assainissement ». Pour se mettre aux normes les propriétaires doivent engager de lourds travaux. Il est conseillé d'envoyer un mail à la mairie pour signaler tout désagrément.

+ Lotissement rue du Stade : Il est signalé des difficultés liées aux chaussées et aux parties communes. Est-ce qu'une vérification a été faite avant la rétrocession ?

Réponse : Le lotissement a été réalisé il y a plusieurs décennies. Aujourd'hui, cela ne se passerait plus comme cela, une conformité est donnée par l'Agglomération au niveau de l'assainissement.

La municipalité n'accepte la rétrocession dans le domaine communal que lorsque l'ensemble des infrastructures est conforme aux normes.

+ Entre la rue Ferté-Alais et le carrefour, il n'y a pas de lampadaires. Le soir, même à faible vitesse, les piétons et les cyclistes ne sont pas suffisamment visibles. La situation est très dangereuse.

Réponse : Cette portion n'est plus sur le domaine communal. Nous sommes sur la RD24, les accotements hors agglomération relèvent de la compétence du Département.

Un cheminement piéton est prévu côté habitations dans la zone 1B de la ZAC, mais rien du côté champs.



+ La portion de piste cyclable entre le carrefour et Grand Frais est dangereuse. À quelle échéance cette portion sera-t-elle sécurisée ?

Réponse : Le schéma directeur des liaisons douces établit un classement des priorités. Cette portion n'est pas considérée comme prioritaire, mais elle est bien inscrite dans le plan. Un agent supplémentaire suit le dossier à l'Agglomération mais aucune temporalité n'est précisée pour le moment.

+ Pourquoi un « tourne à gauche » n'a pas été fait par Grand Frais en venant d'Orgenoy ? Axe très dangereux, pourquoi accorder un permis sans voir au préalable les problèmes ?

Réponse : Ce n'est pas à Grand Frais de le faire, Grand Frais ne peut pas financer des travaux sur la voie publique. De plus, la largeur de la route (CV1) ne permet pas de le faire.

+ Qui a financé la rénovation de la route devant Grand Frais ?

Réponse : La rénovation a été financée par la commune. Il s'agit d'un chemin vicinal communal, l'entretien relève donc de notre responsabilité.

+ L'entrée du parking de l'école aura-t-elle un gabarit suffisamment haut ?

Réponse : Seul le livreur des repas pour la cantine scolaire va l'utiliser et la barrière est amovible pour permettre son passage.

+ Un nid de poule est signalé rue de Faronville.

Réponse : Nous allons nous déplacer sur place pour évaluer l'état de la chaussée. Merci pour le signalement.

+ Accès gare : pourquoi n'y a-t-il pas de bus pour se rendre à la gare depuis Orgenoy ?

Réponse : Les habitants peuvent emprunter la ligne 3633 du TAD (« Transport à la demande »), avec réservation possible jusqu'à 30 minutes avant le départ. Un document d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres cette semaine.



+ Lycée Couperin : il y a des problèmes avec les horaires de bus et les correspondances.

Réponse : Les délégations du service public Mobilités IDF sont validées pour cinq ans. Pour tout point de blocage de ce type, il est recommandé d'envoyer un mail à la mairie que je transmettrai ensuite au chargé de mission mobilité de l'Agglomération pour faire évoluer les choses.

+ Grand terrain rue de la Ferté-Alais / Faronville non entretenu, favorise la présence de rats.

Réponse : Il ne s'agit pas d'un terrain communal. Nous allons adresser un courrier au propriétaire foncier pour lui rappeler son obligation d'entretien.

+ Derrière les pavillons de la rue du Stade, ne devrait-il pas y avoir une lisière de 5 m à 10 m déblayée entre le terrain et les maisons ?

Réponse : La lisière des 5 m est obligatoire en zone agricole. Ici, le terrain est en zone constructible depuis de nombreuses années.

Nous n'avons pas laissé la totalité du terrain en zone constructible, le fond de la parcelle en face de l'école est conservée en zone naturelle. Il s'agit de la phase 2 de la ZAC.

La SCI composée de 3 propriétaires a signé une promesse de vente avec Cogedim jusqu'à la fin de l'année.

Pour la phase 1B, le projet avance. Nous allons signer la promesse de vente en octobre avec l'aménageur qui était prévu. Ce sont 100 logements qui seront construits avec 50 % de logements sociaux obligatoires. Les projets doivent répondre à des objectifs de mixité sociale.

+ Le parking de l'école : certains parents utilisent systématiquement leur véhicule pour déposer leurs enfants à l'école, alors qu'ils résident à proximité et pourraient se déplacer à pied.

Réponse : Les mentalités ont changé. Ce qui nous importait, c'est d'apporter de la sécurité pour les enfants. La Police Municipale est présente 2 matins par semaine devant l'école d'Orgenoy et 2 matins par semaine à Boissise.



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

- ✚ **Rue d'Aillon : 6 personnes en trottinette prennent le sens interdit tous les jours avec 1 ou 2 enfants et 1 ou 2 voitures empruntent aussi le sens interdit.**

Réponse : Face au non-respect du code de la route, nous n'avons malheureusement pas de solution immédiate. Nous espérons que les comportements évoluent afin d'éviter tout risque d'accident.

- ✚ **Remarque sur le tapage nocturne des engins pendant les travaux du parking.**

Réponse : Après votre signalement par mail, nous avons interrogé les entreprises désignées dans le cadre des travaux de création de ce parking, celles-ci ont confirmé que ces nuisances ne provenaient pas de leurs chantiers.

Il est possible qu'un autre chantier ait temporairement occupé cet emplacement. À ce jour, nous n'avons pas d'explication.

Pas d'autres questions, Madame le Maire remercie tous les participants et clôt la réunion à 20h30.

@ CONTACT : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

Tél : 01 60 65 44 00

Site de la ville : www.mairie-boissise-le-roi.fr